

VILLE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier LC 43 111

Enfin un abribus au CO Renard / Stade d'Aïre !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

L'arrêt de bus « **C.O. Renard** », situé à proximité immédiate du Cycle d'orientation du Renard ainsi que du stade d'Aïre, constitue un point important de mobilité quotidienne pour de nombreux habitantes et habitants de Vernier.

Pourtant, cet arrêt demeure aujourd'hui dépourvu d'abribus et de véritable protection contre les intempéries, malgré une fréquentation particulièrement importante tout au long de l'année.

Chaque jour, des centaines de jeunes fréquentent cet arrêt, notamment les élèves du Cycle d'orientation du Renard utilisant la ligne 51. La problématique devient particulièrement marquée à midi ainsi qu'en fin de journée scolaire, lorsque de nombreux jeunes quittent simultanément l'établissement pour rentrer chez eux.

L'arrêt « C.O. Renard » étant un terminus, les bus y marquent un temps d'arrêt avant de repartir. Les usagers sont ainsi régulièrement amenés à attendre plusieurs minutes sur place, parfois dans des conditions météorologiques difficiles.

À cela s'ajoutent les habitantes et habitants du quartier utilisant également cette ligne, mais aussi et surtout les nombreux utilisateurs liés aux activités sportives du stade d'Aïre.

En effet, les joueuses et joueurs du FC Aïre-le-Lignon fréquentent quotidiennement cet arrêt pour se rendre aux entraînements et compétitions. Beaucoup sont mineurs et ne disposent pas de moyens de locomotion individuels. Une amélioration des transports publics pourrait en outre inciter à se passer de voiture.

Le stade accueille également :

- des spectatrices et spectateurs lors des matchs en semaine ou le week-end ;
- des équipes visiteuses provenant parfois de communes ou quartiers plus éloignés ;
- ainsi que des joueurs de l'académie du Servette FC, qui ne résident pas nécessairement dans les environs immédiats.

L'ensemble de ces éléments fait de cet arrêt un point de passage important pour la jeunesse verniolane et genevoise.

Or, la distance entre les derniers espaces couverts du stade d'Aïre et l'arrêt de bus, tout comme celle entre le Cycle du Renard et l'arrêt, est d'environ une centaine de mètres. En cas de pluie, de neige, de grêle ou de vent fort, cette situation devient particulièrement inconfortable pour les usagers.

Faute d'abri, de nombreux utilisateurs attendent ainsi volontairement sous couvert — à l'intérieur du cycle, sous les installations du stade ou à proximité — jusqu'à l'approche du bus, qu'ils surveillent visuellement ou via l'application des TPG.

Cette pratique devient particulièrement problématique lorsque le bus subit un retard ou lorsqu'il ne reste que quelques secondes avant son départ effectif du terminus (direction *Mervelet*). En cas de conditions météorologiques dégradées et peu sécurisantes, les usagers doivent alors courir jusqu'à l'arrêt afin d'espérer attraper leur bus alors qu'il est évident que l'endroit optimal pour attendre le passage d'un bus est bien à son arrêt respectif.

Dans une commune qui affirme sa volonté de promouvoir la mobilité douce, les transports publics et une hiérarchisation plus durable des modes de déplacement, cette situation apparaît difficilement satisfaisante.

Cette réflexion est d'autant plus pertinente au regard des problématiques de stationnement observées ces dernières années aux abords du stade d'Aire, particulièrement lors des rencontres sportives. Encourager l'utilisation des transports publics suppose également d'offrir des infrastructures minimales de confort et de protection aux usagers.

Par ailleurs, la présente motion s'inscrit pleinement dans les orientations récemment affirmées par la Ville de Vernier en matière de mobilité et d'aménagement urbain. En effet, la récente DA 022 – 26.04 relative à l'installation de nouveaux abribus avec toiture végétalisée rappelle clairement la volonté communale de favoriser l'utilisation des transports publics, d'améliorer le confort des usagers et de développer des infrastructures plus durables et adaptées aux enjeux climatiques actuels .

Dans ce cadre, la commune souligne l'importance des toitures végétalisées afin de lutter contre les îlots de chaleur, favoriser la biodiversité urbaine et améliorer la qualité des espaces publics. L'installation d'un abribus à l'arrêt « C.O. Renard », conçu selon ces nouveaux standards déjà déployés dans plusieurs secteurs de Vernier, constituerait ainsi une mesure cohérente avec les politiques publiques récemment adoptées par la Ville, tout en répondant à un besoin concret.

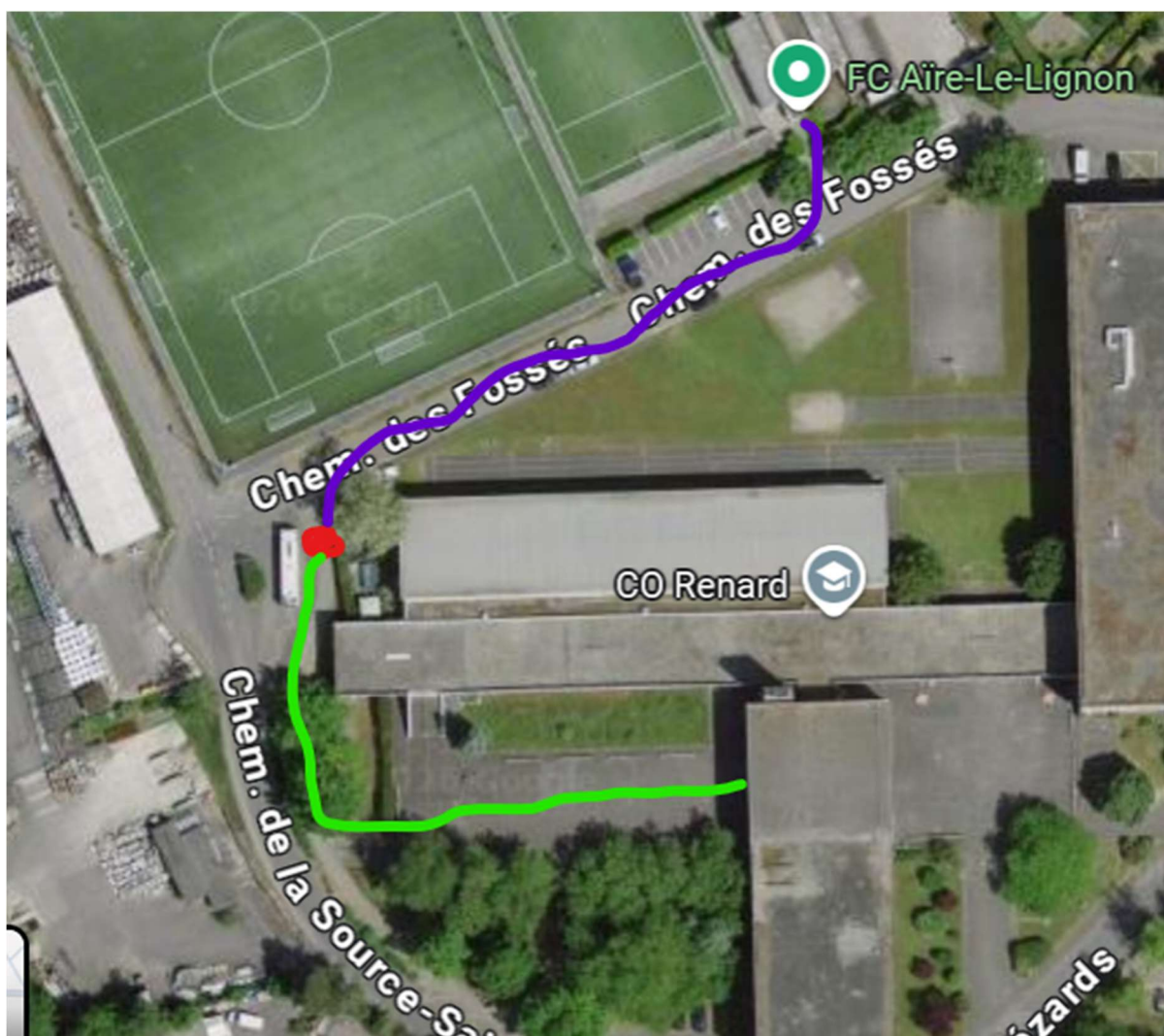
Par ces motifs, le Conseil municipal de Vernier

invite le Conseil administratif à :

1. Étudier l'installation d'un abribus couvert à l'arrêt « **C.O. Renard** », conforme, dans la mesure du possible, aux nouveaux standards communaux en matière d'aménagement des arrêts TPG, et, si la configuration actuelle de l'arrêt ne le permet pas, examiner les possibilités de réaménagement de celui-ci et de ses abords afin de rendre cette installation réalisable.

DUNKEL Léo,
JOTTERAND Thibaut

Annexe 1 - Plan de site



Le point **rouge** représente l'arrêt de bus « C.O. Renard ». La ligne **mauve** représente le chemin piéton le plus court entre le dernier point couvert du stade d'Aire et l'arrêt de bus.

La ligne **verte** représente le chemin piéton le plus court entre le dernier point couvert du cycle et l'arrêt de bus. Notons que, pour le tracé vert, il s'agit du parcours depuis la sortie du cycle la plus proche de l'arrêt. Selon la porte de sortie empruntée dans le bâtiment, le trajet à pied peut être encore plus long que celui représenté en vert ci-dessus.

Quant aux habitants du quartier et usagers de la ligne 51, ceux-ci peuvent venir de n'importe quelle direction.